



e-COMPROMIS
MON COMPROMIS DE VENTE EN LIGNE



*Documents à fournir
pour la vente d'une
maison*



- Votre maison dépend d'un lotissement :**
 - Si oui, existe t-il une association syndicale qui fonctionne ?
 - Si tel est le cas, préciser les **noms et coordonnés de président de l'association.**
- Votre maison dépend d'une copropriété horizontale :**
 - Si oui, il convient de faire établir un mesurage au titre de la "Loi Carrez" et indiquer le **nom et adresse du syndic.**
- Si vous avez fait construire le bâtiment vendu :**
 - Nous adresser la **copie du permis de construire et de la déclaration d'achèvement de travaux et de conformité.**
- Si les travaux sont achevés depuis moins de dix ans :**
 - Et que vous avez souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale, nous adresser l'**attestation de souscription et de paiement de l'assurance**, ainsi que la **police intégrale.**
- Si les travaux sont achevés depuis moins de cinq ans :**
 - Prendre rendez-vous à l'Etude en vous munissant de **votre dossier de construction et de toutes les factures**, pour calculer le montant de la TVA qui sera retenue sur le prix de vente.